



## Copropriété problème porte de garage

Par **Coursier ludwig**, le 11/01/2018 à 22:16

Bonjour , nous vivons en copropriété dans un appartement qui possède un parking en sous-sol. Une locataire a malencontreusement foncé dans la porte de parking qui s'est décroché et est inutilisable. Le sinistre a été déclaré et la Locataire va faire marcher son assurance , qui devrait selon le syndic prendre en charge le sinistre.Cependant, le syndic de copropriété nous demande d'avancer les frais de remise en état d'une porte neuve qui s'élève à 8000 euros . Et nous dit que l'assurance nous remboursera la prise en charge. Cela est-il bien normal d'avancer les frais? Et si oui sous quelle forme la copropriété peut-elle nous rembourser ?

Par **HOODIA**, le 12/01/2018 à 06:03

Bonjour,

Vous ne devriez pas avancer les frais .